



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES A L'AAPEI EPANOU

61/65

La période de référence prise en compte pour le calcul de l'Index 2025 est du 1/01/2024 au 31/12/2024

1. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes

36/40

2. Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes

Incalculable



Incalculable

3. Écart de taux de promotions

5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté dans les 10 plus hautes rémunérations

10/10

4. % de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

15/15

